COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.10.2017
COM(2017) 582 final

ANNEX 2

ANNEXE

à la

Décision N° …/… modifiant

le protocole 31 de l'accord EEE afin d'étendre la coopération entre les parties contractantes pour y inclure la participation des États de l'AELE à l'action préparatoire de l'Union concernant la recherche en matière de défense

Déclaration des États de l'AELE

La présente décision étend la coopération entre les parties contractantes pour y inclure la participation des États de l'AELE à l'action préparatoire de l'Union concernant la recherche en matière de défense. Les États de l'AELE estiment que les questions de défense ne relèvent pas du champ d'application de l'accord EEE et que, par conséquent, l'adoption de la présente décision n'étend pas le champ d'application de l'accord EEE à des questions de défense au-delà de la participation des États de l'AELE à cette action préparatoire. Les États de l'AELE soulignent également que l'Islande et le Liechtenstein ne participent pas à cette action préparatoire et n'y contribuent pas financièrement.